



## Demission de poste VRP exclusif

Par **damien80**, le **04/11/2014** à **14:45**

Bonjour,

J'ai démissionné de mon poste de VRP exclusif. Je viens de recevoir une lettre comme quoi je n'avais plus le droit de me faire des déplacements chez les clients, que désormais je devais consigner sur une feuille tout les devis, les relances et autres quotidiennement. Chaque email envoyé au client je dois mettre mon responsable en copie. L'assistante que j'avais ne va plus s'occuper de mes dossiers et il écrit que je dois tout gérer de A à Z.

Est-ce normal?

Par **P.M.**, le **04/11/2014** à **15:43**

Bonjour,

Normalement, pendant le préavis, le contrat de travail doit se poursuivre dans les mêmes conditions que précédemment comme il me semble vous l'avoir indiqué assez clairement dans [ce sujet...](#)

Par **Bejja**, le **07/11/2014** à **02:52**

Vous devriez écrire à votre employeur que vous vous étonnez de ce changement de vos conditions de travail, lequel ne peut évidemment pas être justifié par le fait que vous avez démissionné. Vous pourriez également préciser que si votre employeur n'a plus confiance en vous, libre à lui de vous dispenser de préavis.

En cas de dispense de préavis par l'employeur, il est évidemment payé par l'employeur.

Cordialement.

Oréa Bejja